



BUREAU DU **CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES**

Séance du 19 février 2019

Concerne : **Ajustement des indemnités des membres du Conseil communal et de sa secrétaire, législature 2016-2021. Préavis no 4/2019.**

Il incombe au Bureau du Conseil, selon l'article 17 du règlement du CC, de proposer les indemnités des membres et du secrétariat du Conseil.

Etat des lieux :

1. Constats

Lors de la séance du Conseil communal du 19 juin 2018, M. le Conseiller communal Jean-Pierre Michaud a émis le vœu que le nombre de séances plénières passent de 6 à 8 par année.

Le 14 août 2018, le Bureau du Conseil a donné son accord pour augmenter le nombre de séance à 7 pour 2019, nombre à revoir pour 2020.

Les montants fixés dans le préavis No 16/2016 concernant « Le traitement des membres et du secrétariat du Conseil communal pour la législature 2016-2021 » doivent être revus suite à cette augmentation du nombre de séance.

Concernant la rémunération du secrétariat, rien ne change, une séance de plus égal un forfait de plus et les heures supplémentaires seront payées en conséquence. Une ligne a cependant été ajoutée afin de formaliser les indemnités de la deuxième secrétaire pour sa présence et son travail lors de la séance.

Le montant de CHF 5'000.- relatif au forfait du Président est divisé par deux, une moitié concerne les séances et l'autre moitié les autres fonctions. Le Bureau est d'avis que la moitié du forfait soit divisé par le nombre de séance actuelle, ce montant sera ensuite rajouté par séance supplémentaire.

Une précision a été apportée sur le point concernant le Bureau électoral. Le terme « Responsable du Bureau de vote » a remplacé celui de « Vice-Président ». Il s'avère en effet qu'un autre membre du Bureau puisse remplacer le vice-Président.

2. Proposition :

CONSEIL COMMUNAL	2016-2021	Dès 2019
Président (annuel)	5'000	5'000
+ par séance supplémentaire dès 7 ^{ème} séances du Conseil communal	-	415
Secrétaire (par séance en charge du PV)	1'000	1'000
Présence seconde secrétaire	CHF 35.-/h	CHF 35.-/h
Conseillers	50	50

BUREAU DU CONSEIL	2016-2021	Dès 2019
Président	100	100
Secrétaire	100	100
Secrétaire (par séance en charge du PV)	CHF 35.-/h	CHF 35.-/h
Membres	50	50

COMMISSIONS	2016-2021	Dès 2019
Président-rapporteur	150	150
Président de la Commission de gestion et finances	150	150
Secrétaire de la Commission de gestion et finances	150	150
Jetons de présence	50	50
Rapport COGEST (rédaction)	200	200

BUREAU ÉLECTORAL	2016-2021	Dès 2019
Président	100	100
Responsable du Bureau de vote	100	100
Scrutateurs votations	50	50
Scrutateurs élections	50	50
Membres dépouillement	50	50
Secrétariat bureau de vote	100	100
Secrétaire suppléante	100	100

FRAIS ANNEXES	
2016-2021	
La secrétaire et sa suppléante participent à toutes les séances, elles sont défrayées pour les travaux supplémentaires réalisés selon un tarif horaire de CHF 35.-/h et des modalités de décompte fixés par le bureau.	

3. Conclusion :

En conclusion, nous vous invitons, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à prendre la décision suivante :

- vu le préavis no 4/2019 du 8 janvier 2019,
- entendu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Le Conseil Communal d'Epalinges décide de fixer les indemnités des membres et du secrétariat du Conseil dès 2019, comme indiqué au point numéro 2 du présent document jusqu'en fin de législature.

Epalinges, le 08 janvier 2019.

Le Président :


Yann Glayre



La Secrétaire :


Fabienne Gheza